

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **16 janvier 2024** à 18h30 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Johanie Cliche  
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau  
Siège #3 - Madame Colette Brulotte  
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert  
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère  
Siège #6 - Poste Vacant

Les membres présents forment le quorum. Madame Mélissa Beaudoin, directrice générale et greffière trésorière par intérim, agit comme secrétaire. Madame Nancy Dumas, adjointe à la direction générale, est également présente.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 18h30.

**2024-01-19**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Ariel Bilodeau

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
  - 3.1 - Fin d'emploi de la directrice générale en titre
  - 3.2 - Nomination de la directrice générale et greffière-trésorière
  - 3.3 - Conditions salariales de l'adjointe à la direction générale
- 4 - VARIA
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**2024-01-20**

**3.1 - Fin d'emploi de la directrice générale en titre**

Monsieur Bernard Giguère déclare son intérêt et quitte la salle.

**CONSIDÉRANT** l'absence de la directrice générale en titre depuis le 14 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**après deux (2) ans d'absence, l'employeur peut mettre fin à l'emploi de la personne concernée;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification avec l'assureur, une telle décision de l'employeur ne compromet pas les prestations versées à la personne concernée;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Ariel Bilodeau

**DE** mettre fin à l'emploi à la directrice générale en titre à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, en date de ce jour (16 janvier 2024).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Monsieur Bernard Giguère revient en salle du conseil.

**2024-01-21**

### **3.2 - Nomination de la directrice générale et greffière-trésorière**

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de la titulaire du poste de directrice générale remonte au 14 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**après 2 ans d'absence, l'employeur peut considérer que le poste est à toutes fins pratiques vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Mélissa Beaudoin occupe le poste de directrice générale par intérim depuis le 9 janvier 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Gilbert

**DE** nommer Madame Mélissa Beaudoin au poste de directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, avec prise d'effet immédiate.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2024-01-22**

### **3.3 - Conditions salariales de l'adjointe à la direction générale**

**CONSIDÉRANT** la décision prise par le conseil municipal en date du 7 novembre 2023 à l'effet de rémunérer l'adjointe à la direction générale selon 2 échelons salariaux différents, dépendant si son travail est effectué au service de la Municipalité ou au service d'Accommodation St-Louis;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des membres du conseil d'administration d'Accommodation St-Louis, de rémunérer l'adjointe à la direction générale au même échelon salarial que celui qu'elle reçoit à la Municipalité, étant donné les nombreuses tâches effectuées par celle-ci auprès de l'Accommodation;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle décision n'impliquerait aucune dépense supplémentaire pour la Municipalité puisque celle-ci sera facturée à l'Accommodation, salaire et avantages sociaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Ariel Bilodeau

**DE** rémunérer l'adjointe à la direction générale à la même échelle salariale que le travail soit effectué à la Municipalité ou à l'Accommodation St-Louis et ce rétroactivement au 1er janvier 2024, sur réception de la résolution du conseil d'administration de l'Accommodation St-Louis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **4 - VARIA**

### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2024-01-23**

### **6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Ariel Bilodeau  
**QUE** la séance soit levée à 18h42

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

\_\_\_\_\_  
Lucie Gagnon  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mélicsa Beaudoin  
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Lucie Gagnon  
Mairesse